

CRISE MIGRATOIRE

A Calais, un épuisement généralisé

Entre 900 et 2 000 migrants sont présents en permanence dans des campements de fortune. Après vingt ans de crise, bénévoles et habitants ne voient toujours pas d'issue

REPORTAGE

CALAIS (PAS-DE-CALAIS) - envoyée spéciale

Zenawi se distingue par sa posture. On l'aperçoit au loin, planté au fond d'un campement où vivent une centaine d'exilés, à Calais (Pas-de-Calais). Il se tient à l'écart et ne bouge pas. Le jeune homme est un Érythréen de 24 ans au visage rond. Il porte une épaisse douilaine noire et une boucle d'oreille qui brille. Zenawi balaye l'endroit du regard, puis lance : « Ça fait peur. »

Quelques heures plus tôt, le jeune homme est arrivé à la gare ferroviaire de Calais-Fréthun, bagages en main. En ville, il a demandé quoi faire, où aller. On lui a indiqué ce camp situé près de la rocade portuaire, où vivent principalement des Érythréens. Ici, les débris jonchent le sol et certaines silhouettes sont amaigries. Après avoir passé six ans en Suisse, où sa demande d'asile a été rejetée plusieurs fois, le dernier espoir de Zenawi se situe désormais de l'autre côté de la Manche, en Angleterre. Il demande : « Combien ça coûte pour passer là-bas ? »

Abderrahmane, un Soudanais de 17 ans, est à Calais depuis un mois. Il flotte dans ses vêtements et marche en tongs. Le jeune homme est installé dans un autre camp de la ville, situé dans la zone de l'hôpital, où se concentrent environ 500 personnes. Là, en s'enfonçant, on aperçoit sous les feuillages des bâches trouées, des couvertures de survie, une paire de gants, des boîtes de conserve vides. À quelques mètres d'une décharge d'excréments, on tombe sur une poussette abandonnée. Tous les soirs, Abderrahmane dort sous un arbre avec son duvet. Il n'a pas de tente. Pour trouver le camion qui l'emmènera en Angleterre, il dit qu'il se débrouille tout seul : il n'a plus d'argent pour payer les passeurs.

DES ÉVACUATIONS « TOUTS LES JOURS »

Après vingt ans de crise humanitaire, les destins des migrants de passage à Calais se brossent toujours au sein de cette ville qui les plonge dans un abîme de misère. D'après les chiffres des associations et de la préfecture du Pas-de-Calais, entre 900 et 2 000 exilés sont présents sur le littoral, principalement des Érythréens, des Soudanais, des Afghans, des Iraniens et des Syriens, parmi lesquels de plus en plus de femmes et d'enfants. Après vingt ans de crise humanitaire, cette détresse laisse place à un épuisement généralisé, des bénévoles aux habitants, qui ne voient toujours pas d'issue.

Cet été, comme depuis deux décennies dans le Calaisis, il y a urgence. Urgence, selon le ministre de l'intérieur, Gérard Darmanin, en déplacement à Calais samedi 24 juillet, à sécuriser davantage la frontière franco-britannique, à renforcer la présence policière et la lutte contre les passeurs. Depuis le début de l'année, plus de 8 000 exilés ont rejoint le Royaume-Uni à bord de « small boats » – des petites embarcations de fortune –, presque autant que sur l'ensemble de l'année 2020.

Urgence également, pour les associations humanitaires, qui s'alarment : comment poursuivre leurs missions ? Comment distribuer de la nourriture alors qu'un arrêté préfectoral interdit cette activité dans une partie de la commune et que les autorités intensifient la pression sur la dizaine de campements situés en périphérie de la ville ? « En ce moment, les évacuations ont lieu tous les jours, à des rythmes différents. La police ne vient plus nécessairement le matin, mais parfois en plein après-midi », rapporte Pierre Roques, de l'association Utopia 56.



Le campement de Grande-Synthe (Nord), où vivent environ 400 personnes, la plupart originaires du Kurdistan iranien, le 16 juillet. SAMUEL GRATCAP POUR LE MONDE

Le plus souvent, les exilés se déplacent de quelques mètres et reviennent aussitôt. Leurs effets personnels, comme leur tente ou leur téléphone portable, peuvent être saisis. Ils ont trois semaines pour les récupérer dans un local dédié, mais nombreux sont ceux qui racontent ne pas les retrouver. « A force, il y a une pénurie de tentes. On n'a plus de stock », déplore Pierre Roques.

Depuis le démantèlement de la « jungle » de Calais en 2016, où s'entassaient près de 10 000 personnes, les autorités veulent éviter les « points de fixation ». Jusqu'à récemment, les évacuations étaient organisées toutes les quarante-huit heures. « On voit, sous le mandat d'Emmanuel Macron, l'industrialisation de cette politique de dissuasion qui est mise en place depuis plusieurs années », analyse Pierre Bonneval, actuellement chargé, par la Plate-forme des soutiens aux migrants, de mener une étude sur les politiques publiques à l'œuvre dans le Calaisis depuis trente ans. « C'est la seule manière de ne pas laisser des choses inacceptables s'installer », a défendu Gérard Darmanin, samedi, dans une interview au quotidien *La Voix du Nord*.

En janvier 2018, le président de la République, Emmanuel Macron, définissait les contours d'un « socle humanitaire » mis en place par l'État à Calais. A savoir, l'organisation de distributions de nourriture assurées par des associations mandatées, le rétablissement d'accès aux douches et à l'eau et la possibilité de mises à l'abri d'urgence.

« ON SE SENT SOUVENT IMPUISSANTS »

Un dispositif jugé « insuffisant » par la Commission nationale consultative des droits de l'homme, dans un avis rendu le 11 février. L'autorité administrative indépendante appelle à « mettre fin à la politique sécuritaire dite du « zéro point de fixation » » et recommande « la création de petites unités de vie, le long du littoral, permettant aux exilés de trouver un lieu sécurisé et un temps de répit propice à une réflexion sur leur projet migratoire ».

En attendant, les associations tentent de s'adapter. Utopia 56, par exemple, effectue des maraudes sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre. L'association est arrivée dans le Calaisis en 2015. Leurs bénévoles sont jeunes. La plupart ne sont pas de la région. Portés par leur indignation, ils viennent prêter main-forte pour quelques mois ou quelques semaines.

En cette soirée du 13 juillet, Mathilde Le Vieux, 27 ans, et Lucille Echarhour-Coural,

22 ans, assurent une maraude. Au volant d'un van bleu marine cabossé, elles sillonnent la ville et les campements dans le but de mettre en relation le Samu social et les familles à la rue. « On se sent souvent impuissants. La semaine dernière, on a laissé 31 personnes dehors, avec des femmes et des enfants. Il n'y avait plus de place au 115, témoigne Lucille. Il faut aussi se ménager psychologiquement. On n'a pas forcément la maturité émotionnelle pour voir tout ça. »

Ce soir-là, une maman afghane leur a téléphoné depuis son campement. Elle est accompagnée de sa fille de 6 ans et porte son bébé d'un an dans ses bras. Toutes les trois viennent d'arriver de Belgique, où leur demande d'asile a été rejetée. La mère est anxieuse. Elle explique qu'elle ne sait pas vraiment si elle veut aller au Royaume-Uni. Elle montre ses chaussures pleines de boue et confie qu'elle n'en a pas d'autre. Elle raconte que sa petite fille lui demande tous les jours : « Maman ! Pourquoi ? Pourquoi ? Pourquoi ? »

Certains bénévoles plus âgés, des militants de la première heure, ne parviennent plus toujours à faire face à ce désarroi, épuisés de « vider l'océan à la petite cuillère ». Martine Devries, une Calaisienne de 73 ans, s'était engagée pour les réfugiés à la fin des années 1990. A cette époque, des Kosovars fuyant la guerre s'étaient installés dans un parc du centre-ville, rendant pour la première fois visible la cause des migrants bloqués dans le Calaisis.

Cette ancienne médecin généraliste a ensuite assuré des consultations au centre humanitaire de Sangatte, où quelque 67 000 exilés ont transité entre 1999 et 2002. « A l'époque, je trouvais que ce lieu était dur, raconte-t-elle. Finalement, c'était le paradis comparé à la situation actuelle. » Christian Salomé, 72 ans, a passé la main avant que la maladie ne le rattrape. Pendant plus de dix ans, cet ancien salarié d'Eurotunnel a dirigé l'Auberge des migrants, une association créée en 2008. Il y a consacré toute sa retraite. Il accueillait chez lui des exilés, les accompagnait dans leurs démarches. Sa conjointe, Marie, 70 ans, une enseignante à la retraite, confie : « On a parfois frôlé le burn-out et on a soulevé pleuré. »

D'après la préfecture du Pas-de-Calais et la municipalité, la situation migratoire continue d'alimenter les tensions en ville. Toutes deux indiquent que le nombre de mains courantes enregistrées est en augmentation depuis un an et que la présence policière a dû être renforcée. Des problèmes liés à la

consommation d'alcool et des nuisances sont rapportés par les Calaisiens qui habitent à proximité des campements. La maire de la ville, Natacha Bouchart (Les Républicains), évoque des riverains « exaspérés » et une « perte d'attractivité » pour la commune.

A Calais, on raconte l'histoire de deux mondes qui s'ignorent et ne se connaissent pas ou si mal. Les « migrants » ? Tout juste les croise-t-on dans la rue, à la gare, dans les bus, au supermarché ou dans les parcs. En mai, Amnesty International a publié les résultats d'une étude menée avec Harris Interactive pour comprendre ce que ressent la population face à cette crise humanitaire. Bilan : c'est d'abord la situation économique de la ville qui préoccupe, alors qu'un habitant sur trois vit sous le seuil de pauvreté.

« CES GENS ME CULPABILISENT »

Ensuite, les répondants estiment que la crise, perçue comme insoluble, a dégradé l'image de la ville. Ils disent se sentir non pas insensibles au sort des exilés mais impuissants, lassés, découragés. Claire Millot, 70 ans, secrétaire générale de l'association Salam-Nord-Pas-de-Calais, évoque l'histoire de ce monsieur qui lui disait à propos des migrants : « Je veux que ces gens disparaissent, ils me culpabilisent. »

La route de Gravelines est une rue pavillonnaire propre dite de belles maisons de ville sont situées de part et d'autre de la chaussée. Tout proche, il y a la zone industrielle des Dunes. Pendant plusieurs mois, des campements s'y étaient installés, à côté des habitations et des commerces, avant que les lieux ne soient évacués, murés et grillagés. Valérie (le prénom a été modifié), la patronne d'un café avoisinant, évoque les difficultés rencontrées pendant cette période, les tensions, les clients qui se faisaient plus rares. « On comprend qu'ils veulent aller au Royaume-Uni, mais qu'est-ce qu'on peut faire ? », constate-t-elle.

Bisrat, un Érythréen de 23 ans, est à Calais depuis six mois. Le soir où nous le rencontrons dans le campement où il vit, il est assis sur un bloc de béton, seul. Il est le premier de sa famille à être parti et se sent investi d'une grosse responsabilité. Il est parti de la Libye, il a traversé la Méditerranée. Ses empreintes sont enregistrées en Italie, pays responsable de sa demande d'asile. Bisrat n'a plus d'argent pour payer les passeurs. Tous les soirs, il essaie de monter dans un camion, en vain. Il demande : « Qu'est-ce que je devrais faire ? » ■

JULIETTE BÉNÉZIT

Les traversées en « small boats » en nette augmentation

Plus de 8 000 migrants auraient rejoint les côtes anglaises à bord d'embarcations de fortune depuis janvier

C'est un phénomène en pleine expansion qui préoccupe les autorités françaises et britanniques. Selon la préfecture du Pas-de-Calais, depuis le début de l'année, plus de 8 000 personnes migrantes ont rejoint les côtes anglaises en traversant la Manche à bord d'embarcations de fortune, appelées « small boats ». Un chiffre quasi équivalent à celui de l'année 2020. Cet été, les tentatives de traversées se multiplient malgré le danger. Lundi 19 juillet, au moins 430 personnes ont rejoint le Royaume-Uni par la mer. Un record.

De part et d'autre de la Manche, cette situation a entraîné des réactions en urgence. Samedi 24 juillet, Gérard Darmanin s'est rendu à Calais dans le cadre d'un déplacement consacré à la « lutte contre l'immigration clandestine ». A cette occasion, il a annoncé avoir demandé à l'Agence européenne de surveillance des frontières, Frontex, de « s'occuper du nord de l'Europe » et « singulièrement du littoral Nord-Pas-de-Calais ».

Quelques jours plus tôt, mardi 20 juillet, le ministre de l'Intérieur s'entretenait avec son homologue britannique, Priti Patel, lors d'une réunion en visioconférence. Dans une déclaration commune, la France et le Royaume-Uni ont annoncé avoir « renforcé leur action conjointe ». A savoir : un doublement des effectifs policiers pour couvrir une plus large partie du littoral et un renforcement des moyens de contrôle.

Le Royaume-Uni s'est par ailleurs engagé à investir 62,7 millions d'euros en 2021-2022 pour « appuyer la France dans son action d'équipement et de lutte contre l'immigration irrégulière ». Pour tenter d'enrayer la dynamique, la préfecture du Pas-de-Calais a publié, jeudi 22 juillet, un arrêté interdisant, dans six communautés de commune du département, la vente et l'achat de plus de 10 litres de carburant à emporter manuellement, sauf « usages professionnels » ou « nécessités dûment justifiées ». Une première.

Départs simultanés sur la côte

C'est en 2018 que les premières embarcations ont commencé à débarquer en nombre jusqu'aux côtes du Kent, dans la région de Douvres. Cette année-là, d'après la préfecture du Pas-de-Calais, 276 personnes ont rejoint l'Angleterre. Puis les chiffres ont explosé : 1 905 arrivées ont été enregistrées en 2019, 8 482 en 2020. Plusieurs éléments expliquent le phénomène. D'une part, la sécurisation continue du port de Calais et du site d'Eurotunnel a entravé les possibilités de passage en poids lourd. D'autre part, selon la préfecture du Pas-de-Calais, les réseaux de passeurs ont largement investi et développé ce « marché lucratif », facturant une traversée entre « 3 000 et 20 000 euros ». Actuellement, les passeurs organisent des départs simultanés tout le long des 110 kilomètres de côte, afin de déborder les services de secours en mer pour qu'un maximum d'embarcations parviennent jusqu'aux eaux britanniques.

Côté Royaume-Uni, la situation enflammée les brexiters les plus

SELON LA PRÉFECTURE, LES RÉSEAUX DE PASSEURS ONT INVESTI ET DÉVELOPPÉ CE « MARCHÉ LUCRATIF », FACTURANT UNE TRAVERSÉE ENTRE 3 000 ET 20 000 EUROS

convaincus, au premier rang desquels le ministre de l'Intérieur, Priti Patel, qui n'a de cesse de répéter sa volonté de « reprendre le contrôle des frontières ». La semaine dernière, les députés britanniques ont examiné un projet de loi très controversé porté par M^{me} Patel et dénoncé comme attentatoire au droit d'asile. Le texte vise notamment à criminaliser les traversées en « small boats » en portant de six mois à quatre ans de prison les peines encourues en cas d'« entrée illégale » dans le pays.

Les négociations s'éternisent

Londres presse aussi la France et l'Union européenne de trouver un accord sur le dossier sensible des renvois. Et pour cause : les questions migratoires n'ont pas été discutées dans le cadre du Brexit. En conséquence, le Royaume-Uni est sorti, au 1^{er} janvier, du régime d'asile européen commun et ne peut plus bénéficier du règlement dit « Dublin III », un texte qui détermine l'Etat responsable de l'examen d'une demande d'asile. Il s'agit, le plus souvent, du premier pays où les empreintes d'une personne ont été enregistrées et où elle peut, en principe, être renvoyée. Dans leur déclaration commune du 20 juillet, il est indiqué que « le Royaume-Uni et la France soutiennent l'idée d'un accord de réadmission entre le Royaume-Uni et l'Union européenne ». Les négociations s'éternisent.

Depuis la signature du traité de Touquet, en 2003, qui acte le transfert de la frontière britannique sur le littoral français, Londres et Paris ne cessent de « renforcer » leur collaboration contre l'immigration clandestine, mettant en place une sécurisation toujours plus importante des lieux en échange de financements britanniques. « On assiste à une théâtralisation de la frontière », analyse Olivier Clochard, géographe et chargé de recherche au CNRS. C'est une mise en scène vis-à-vis de l'opinion publique pour dire que des décisions sont prises. Or, les gens continuent d'arriver. Aujourd'hui, il y a des traversées en bateau alors que c'était inimaginable auparavant.

En 2020, dix personnes ou moins ont péri ou disparu dans la Manche. Parmi elles, une famille kurde iranienne. Les deux parents et les trois enfants se sont noyés en octobre 2020. Le corps du petit dernier, Artin, 15 mois, a été repêché au large de la Norvège, plusieurs semaines après le drame. D'après des décomptes associatifs, au moins 302 personnes migrantes sont décédées à la frontière franco-britannique depuis la fin des années 1990. ■

JULIETTE BÉNÉZIT

L'Eglise protestante bénit le premier mariage de pasteurs lesbiennes

M^{mes} Daudé et Kauffmann ont célébré leur union à Montpellier, samedi

REPORTAGE

MONTPELLIER - envoyée spéciale

Il est 10 h 30 à Montpellier et une file se forme sur le parvis du temple protestant de Maguelone. En haut des marches, Emeline Daudé, 33 ans, et Agnès Kauffmann, 31 ans, accueillent leurs proches et les invitent à prendre place sur les bancs en bois. Leur large sourire se devine sous leur masque. Il y a deux jours, elles se sont déjà dit « oui » en petit comité à la mairie de Jacou (Hérault). Conformément à la loi, l'Eglise protestante unie de France (EPUdF) ne marie pas les couples mais bénit leur mariage civil. Emeline Daudé et Agnès Kauffmann sont les premières pasteures lesbiennes à recevoir cette bénédiction.

« Le déroulement du culte sera assez classique, avec une touche de modernité tout de même », expliquent les futures mariées. « On a essayé de « queerer » les choses en insérant notamment des tournures inclusives », confient-elles. Parées chacune d'un costume bleu marine, elles ont aussi refusé le blanc, symbole de pureté et de virginité dans le christianisme.

Sur ses poignets, Emeline a choisis des boutons de manchette arc-en-ciel. Autre usage dont elles se passent : leur père ne les accompagnera pas jusqu'à l'autel. « On s'accompagne toutes seules », lancent-elles joyeusement en s'engageant dans l'allée centrale. Pour le reste, « pas question d'imaginer les choses différemment que pour un mariage hétéro ».

Devant l'autel, les pasteurs Marie-Pierre Cournot et Jean-François Breynne, très proches des deux femmes, ouvrent la cérémonie. Ce jour-là, les mots d'amour, de courage et de rejet ont un écho un peu plus fort que d'habitude. Si les mariées ont voulu préserver ce moment en le médiatisant modestement, elles n'en mesurent

pas moins la portée symbolique. « Nous savons que le combat a été rude pour d'autres avant nous. En faisant notre petit bout de chemin, c'est une manière de les honorer », confiaient-elles. A l'échange des alliances, les gens sont debout et applaudissent vigoureusement. Dans l'assemblée, il y a des proches croyants, d'autres n'ayant « jamais mis un pied au temple ». D'anciens camarades de la faculté de théologie, des paroissiens et paroissiennes. Des personnes rencontrées dans des milieux militants et devenues des amis. « Merci à vous tous qui nous avez soutenues », articule Emeline, émue.

Inclusion « compliquée »

Stéphane Lavignotte est pasteur de la mission populaire à Montreuil et membre du Carrefour des chrétiens inclusifs. Il sait que la route pour les personnes LGBTQIA+ candidates au pastorat a été longue. « Certaines d'entre elles ont dû renoncer à cette fonction ou sont parties à l'étranger », regrette-t-il. « L'Eglise protestante a contraint des générations de collègues à vivre dans le secret, voire dans le mensonge », déplore le pasteur Jean-François Breynne. L'EPUdF a affirmé pour la première fois en 2004 que l'homosexualité n'est ni un péché ni une maladie.

Depuis le synode de Sète (Hérault), en 2015, les pasteurs peuvent bénir les mariages de couples homosexuels. Mais dans les faits, « les personnes candidates au pastorat et ouvertement LGBTQIA+ ne se voyaient pas proposer de paroisses jusqu'en 2019 », note Emmanuelle Seyboldt, présidente du conseil national de l'EPUdF, présente à la cérémonie. Les choses tendent à changer. « Nous espérons que la bénédiction de notre mariage permette à l'Eglise protestante de s'ouvrir davantage », confie Emeline et Agnès.

Car si le synode de Sète a rendu possible le mariage des couples

LGBTQIA+, les pasteurs peuvent se réserver le droit de refuser une bénédiction. « L'Eglise protestante valorise une parole multiple et un positionnement varié. Il est donc important de laisser la possibilité aux pasteurs de ne pas bénir ces mariages si cela ne cadre pas avec leurs convictions personnelles », avancent les jeunes femmes.

De son côté, Jean-François Breynne est plus virulent : « Certains ont l'impression que l'hétérosexualité est ce qui fait tenir le monde, et qu'accepter d'autres unions ferait tomber le ciel... » Il espère que la bénédiction de ce mariage permettra davantage d'ouverture « dans notre Eglise, ses sœurs et ses cousins ».

Pour les paroissiens et paroissiennes LGBTQIA+, « notre inclusion reste très compliquée », estime Cyrille de Compigne, vice-président national de David & Jonathan, une association œcuménique pour les personnes LGBTQIA+ chrétiennes ou en recherche spirituelle. « Aujourd'hui, nous ne pouvons pas frapper aux portes de toutes les paroisses car certaines peuvent encore nous rejeter. Il faut se renseigner par le bouche-à-oreille pour trouver des lieux « safe », dénonce-t-il. « La société est en train d'évoluer et l'Eglise avec. Cela demande un peu de temps, estime Emmanuelle Seyboldt. J'ai l'espoir que chaque personne soit accueillie partout sans avoir à cacher qui elle est. »

« L'Eglise protestante a contraint des générations de collègues à vivre dans le secret »

JEAN-FRANÇOIS BREYNE
pasteur

Actuellement pasteurs « pro-pas » (en période probatoire de deux ans), Emeline et Agnès seront ordonnées respectivement dans un et deux ans. Mais leur présence a déjà un impact dans la communauté protestante. Régulièrement, elles reçoivent appels et messages de jeunes LGBTQIA+ en recherche spirituelle ou qui hésitent à s'inscrire à la faculté de théologie. « Nous les rassurons en leur disant qu'ils et elles ont leur place », explique Emeline. Les deux jeunes femmes n'aspirent pas pour autant à être des pasteures « uniquement LGBTQIA+ ». « Mais quand on fait partie de minorités, c'est rassurant de s'adresser à des personnes qui nous comprennent », reconnaissent-elles.

Offrir un modèle

Entrée à la fin en 2014, avant le synode de Sète, Emeline a été confrontée à de forts questionnements quand lui est venue l'idée d'être pasteur : « Je n'avais pas envie de laisser une partie de moi à la maison avant d'aller au temple. » Elle sait désormais que son identité et son engagement spirituel ne sont pas incompatibles, au moins dans sa paroisse. Parce que Emeline et Agnès ont traversé ce que traversent certains jeunes, elles espèrent humblement leur offrir un modèle et accepter d'en donner la pression de l'exemplarité qui va avec, « pour ne pas donner des arguments supplémentaires à celles et ceux qui seraient contre cette dynamique de changement ».

Si les choses évoluent, certains ajustements basiques doivent encore être enclenchés. Emeline et Agnès ont dû modifier le registre du mariage pour remplacer les cases « Madame » et « Monsieur » par « Personne 1 » et « Personne 2 ». Le document est désormais à jour dans leurs paroisses respectives. Elles ont promis de tout faire pour que ce soit bientôt le cas partout. ■

JUSTINE RODIER

Lutte contre le harcèlement sexuel : le gouvernement se rallie à l'avis de l'opposition

La proposition de loi sur la santé au travail redéfinit le « harcèlement sexuel au travail »

Le gouvernement s'est finalement rallié à l'avis de membres de l'opposition. Durant l'examen de la proposition de loi relative à la santé au travail, que le Parlement a définitivement adoptée vendredi 23 juillet, des désaccords avaient vu le jour sur une question sensible : la lutte contre le harcèlement sexuel. Les mesures consacrées à ce sujet avaient été réécrites au Sénat, à l'initiative d'élus socialistes et communistes et avec la bénédiction de la majorité Les Républicains-Union centriste. L'exécutif, qui était contre au départ, a fait machine arrière, avaisant les idées portées par la gauche.

Le point qui posait difficulté se situait dans l'article premier de la proposition de loi. Durant les débats à l'Assemblée nationale, ce passage du texte avait été remanié par un amendement du groupe socialiste afin de compléter « la définition du harcèlement sexuel au travail » en reprenant des dispositions du code pénal pour les insérer dans le code du travail. Exemple : une infraction est considérée comme établie pour des « propos ou comportements (...) imposés à une même

victime par plusieurs personnes ». Ainsi, les députés procédaient à un « alignement » du code du travail sur la loi pénale.

Mais les sénateurs de gauche, alertés par les syndicats et par plusieurs associations de défense des droits des femmes, se sont émus de cette initiative. Leur crainte était fondée sur l'emploi du verbe « imposer » (issu du code pénal), alors que, jusqu'à présent, le code du travail retenait le mot « subir » pour caractériser le harcèlement sexuel. Ces nuances sémantiques sont cruciales lorsque la justice est saisie. En droit pénal, il faut démontrer l'élément moral de l'infraction, c'est-à-dire prouver que le harceleur a voulu ou a eu conscience de violer la loi. En droit du travail, il en va différemment. Le juge se borne à regarder si les faits se sont produits, sans s'interroger sur l'intention de leur auteur.

« Définition sociale »

Dans un argumentaire commun élaboré fin juin, la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC, la CGT, FO et l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail avaient plaidé pour que la « définition sociale » du harcèlement sexuel reste distincte de celle qui

est prévue dans le code pénal : ainsi, les conseils de prud'hommes pourront continuer de valider le licenciement d'un harceleur ou de condamner un patron à indemniser la victime, « alors même que le harceleur a été relaxé au pénal ». Comme le résume Sophie Binet (GGT), « c'est beaucoup plus facile d'avoir gain de cause avec prud'homme qu'au pénal », car la « question de l'intentionnalité » n'est pas prise en considération par les juridictions du travail, alors qu'elle l'est en matière correctionnelle.

Un raisonnement que se sont réapproprié les élus socialistes et communistes au Palais de Luxembourg. « Avec la rédaction choisie à l'Assemblée, il y avait un gros risque pour que les victimes soient moins protégées en cas de procédure prud'homme pour harcèlement », affirme Laurence Rossignol. C'est la raison pour laquelle la sénatrice socialiste de l'Oise et les membres de son groupe ont cosigné un amendement qui remplace « imposer » par « subir » dans la proposition de loi. Leurs collègues communistes ont fait de même. Avec succès, donc, puisque la réécriture a été acceptée par la droite et par le centre, majoritaires au Sénat.

Au cours de la discussion en séance, Laurent Pietraszkowski, le secrétaire d'Etat chargé des retraites et de la santé au travail, avait exprimé son désaccord : la coexistence de deux régimes différents, dans le code du travail et dans le code pénal, « ne pourrait qu'entraîner des difficultés supplémentaires, notamment pour les victimes », avait-il estimé. Mais sa position a évolué. « Sur une telle problématique, tous les protagonistes sont de bonne volonté », explique-t-il au Monde. Les sénateurs socialistes et communistes ont apporté des éléments qui, à la réflexion, nous ont paru pertinents. L'objectif est de faire en sorte que les victimes aient le plus d'outils en main pour faire valoir leurs droits. »

Sénatrice communiste du Val-de-Marne, Laurence Cohen est satisfaite de constater que elle et son groupe ont été entendus sur ce dossier, même s'ils ont voté contre la proposition de loi. La définition inscrite dans le texte « [leur] convient », renchérit Alice Borda-Carrère, de l'association ActionAid, qui avait, elle aussi, interpellé les parlementaires. ■

RAPHAËLLE BESSE DESMOULIÈRES
ET BERTRAND BISSUEL